



Boves le 19 décembre 2011

La coopérative NORIAP et l'établissement public du PARACLET signent une convention de partenariat.

La coopérative NORIAP et l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles LE PARACLET (80) ont signé une convention de partenariat pour officialiser une collaboration entamée de longue date et que les deux partenaires veulent encore amplifier.

La convention, issue d'une réflexion commune, porte sur trois axes :

Partenariat technique : il s'agit de mettre en convergence les besoins et les savoir-faire des deux partenaires pour bâtir ensemble des protocoles d'expérimentation, mettre à disposition les outils d'aide à la décision pour ensuite servir de référence.

Les élèves de l'établissement sont accueillis en stage au sein de différents services de la coopérative.

Partenariat formation : le Paraclet développe une compétence reconnue pour la formation. Noriap s'engage à consulter les offres de formation - voire d'en solliciter - auprès de l'établissement pour ses besoins internes. Ceci a déjà été mis en œuvre lors des formations Certiphyto organisées par Noriap.

La coopérative devient une ressource pour le Paraclet pour apporter sa connaissance des organisations professionnelles et des coopératives ou des filières dans les modules de formation. Des interventions ont déjà porté sur les marchés des céréales.

La commission Jeunes de la coopérative engage un parrainage auprès des élèves, étudiants et apprentis. Les membres de la commission Jeunes rencontreront ces apprenants afin de partager leur expérience et leur itinéraire lors de leur installation.

Partenariat sportif : NORIAP sera partenaire actif de l'organisation d'un événement sportif à l'initiative des élèves de l'établissement. Ce partenariat se traduit par un soutien financier mais surtout par un accompagnement méthodologique des élèves pour mener à bien leur projet.

Partenaire des Jeunes (futurs) Agriculteurs : La mise en œuvre d'une telle convention est la traduction visible de la volonté de la coopérative NORIAP d'être présente auprès des jeunes agriculteurs, qu'ils soient installés (par l'aide EPIX) ou en formation.

« Nous sommes convaincus de la réussite d'une telle initiative car elle permet de faire la synthèse des intérêts et des besoins des deux partenaires. Nous souhaitons vraiment que ce bon début présage d'une collaboration fructueuse pour l'avenir » s'est félicité Jean-François GAFFET, président de NORIAP.

De son côté, Godfrey BROWNE, directeur de l'établissement du Paraclet *« se réjouit de l'aboutissement de ce projet de partenariat, saluant d'un excellent augure le début de son mandat en Picardie ».*

CONTACT :

NORIAP
Michaël WINKELSASS
Responsable Communication
06 85 33 31 25 - mwinkelsass@noriap.fr

PARACLET
Luc DELACÔTE
Responsable communication
06 33 96 10 62 - luc.delacote@educagri.fr